

Commission thématique
« Reconquête de la qualité des eaux »
Spéciale diagnostic agricole

Compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2011 (9h30 – Meyzieu)

Ordre du jour :

- 1) L'étude de diagnostic agricole approfondi de l'Est Lyonnais : résultats du diagnostic des pratiques agricoles, 1^{ères} orientations pour un catalogue d'actions, discussions.
- 2) Information sur le travail d'évaluation du potentiel de conversion à l'agriculture biologique des territoires de Rhône-Alpes (dont Est Lyonnais) engagé par CORABIO.
- 3) Protection des bassins d'alimentation des captages d'eau potable : le cas particulier des captages prioritaires "Grenelle" et "SDAGE" (intervention de la Direction Départementale des Territoires 69).

PRÉSENTS :

Monsieur Michel FORISSIER, Conseiller communautaire Grand Lyon, maire de Meyzieu, Vice-président CLE
Monsieur Paul COSTE, Conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas
Monsieur Luc DEGENEVE, Conseiller à Jons, conseiller CCEL, SIEPEL
Monsieur Pierre GROSSAT, SIEPEL
Monsieur Christian BARDIN, Vice-président Grand Parc
Monsieur Pierre JOUBERT, SEGAPAL
Madame Anne PERRISSIN, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Madame Cécile PAYEN, Région Rhône-Alpes – Service eau
Monsieur Hervé GARIN, Chambre d'agriculture du Rhône (agriculteur)
Monsieur Gilbert BARNACHON, Chambre d'agriculture du Rhône (agriculteur)
Monsieur Christophe BOUCABEILLE, Chambre d'agriculture du Rhône
Monsieur Mickaël FLANDIN, Chambre d'agriculture du Rhône
Madame Laurence LEMAITRE, ARDAB
Madame Laurie CASTEL, CORABIO
Monsieur Daniel DARY, Aéroports de Lyon
Monsieur Christophe FEINT, UNICEM
Monsieur Daniel DUTHEIL, VEOLIA Eau
Madame Stéphanie GAST, VEOLIA Eau
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL
Monsieur Jean-Louis LINOSSIER, ACER
Madame Micheline DESSEIGNE, ACER
Madame Patricia DUMAS, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Aurélien MERLO, ONEMA
Monsieur Laurent VERNAY, DREAL Rhône-Alpes
Monsieur Pascal FERRAND, DDT69
Monsieur Jean-François PERRIN, DDT69
Monsieur Sébastien CHAPUIS, DDT69
Monsieur Francis LUTGEN, ARS délégation 69
Madame Anne JAMMES, DDPP69

Mesdames Sabine LAVAL et Anne-Lise BONIN, Acer Campestre
Madame Maribel HERNANDEZ, Eco Ressources
Mesdames Claudie BRIAND, Pauline MARCEL, Caroline BERSOT, SAGE Est Lyonnais – CG69

Étaient excusés :

Monsieur Guy MONTAGNE, Adjoint à Mions
Monsieur Benoît BOUCHER, APORA
Monsieur Philippe MARY, Agence d'urbanisme
Monsieur Bernard MICHELLON, Agence de l'Eau RM&C
Mesdames Marie-Christine SIMON et Laure VALLADE, DRAAF-CROPPP

M. Michel FORISSIER, président de la commission thématique, accueille les participants et ouvre la séance. Il rappelle que la commission thématique se consacre aux objectifs et actions inscrits dans le document SAGE relatifs à la reconquête et à la préservation de la qualité des eaux. Elle est aujourd'hui strictement consacrée à la thématique agricole.

Au sujet des études ou points de vue susceptibles d'être véhiculés hors des commissions thématiques, il indique qu'il est souhaitable d'éviter les rumeurs et bruits de couloir et rappelle que les décisions politiques sont de toute façon prise au sein de l'instance décisionnelle que constitue la CLE.

Il présente Claudie BRIAND-PONZETTO, qui vient de rejoindre l'équipe technique du SAGE, en remplacement de Yohan MOURGAUD. Elle assure la responsabilité de l'équipe, et sera chargée de l'animation de la commission thématique « qualité ». C. BERSOT continuera à intervenir sur le volet agricole.

1) L'étude diagnostic agricole : résultats du diagnostic des pratiques agricoles, premières orientations pour un catalogue d'actions

1.1) Rappel du contexte

La réalisation de cette étude répond à l'action n°24 inscrite par la CLE dans le document SAGE et relative à l'objectif général de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole.

Rappel des 4 phases de l'étude :

- **PHASE 1** : diagnostic agricole global de l'ensemble du territoire d'étude, à partir de données déjà disponibles.
- **PHASE 2** : détermination de zones sensibles par croisement entre vulnérabilité de la nappe, pressions polluantes en nitrates et phytosanitaires et contours des bassins d'alimentation de captage (BAC).
- **PHASE 3** : diagnostic ciblé dans les zones sensibles, à partir d'enquêtes de terrain. Préciser les zones sensibles en ZAE (zones d'action efficace). Hiérarchiser les ZAE en fonction du caractère prioritaire (identifié par le SDAGE et le Grenelle) du captage.
- **PHASE 4** : propositions d'actions dans les zones d'action efficace (ZAE), assorties des conditions de leur mise en œuvre. Ces propositions constitueront **la base de la concertation** au sein de la commission thématique « reconquête de la qualité des eaux » et de la CLE pour mettre en œuvre de façon opérationnelle un plan de réduction des pollutions en nitrates et phytos.

Nous nous situons aujourd'hui en fin de phase 3 et début de phase 4.

1.2) Résultats du diagnostic des pratiques agricoles

ERRATUM : sur le document de travail fourni aux participants par mail du 25/01/11, des erreurs se sont glissées dans le tableau relatif aux pratiques de fertilisation (page 3 du doc – total des apports minéraux).

Les diapositives présentées en séance et annexées au présent compte-rendu ont été dûment corrigées pour supprimer ces erreurs.

Merci donc de détruire le document de travail initial et de vous appuyer uniquement sur les données du présent compte-rendu.

Des enquêtes individuelles ont été réalisées auprès de 30 exploitants agricoles. Elles seront complétées par des entretiens plus transversaux avec des coopératives.

Le diaporama présenté en séance est joint en **annexe** : il fait état des résultats du dépouillement de **20 enquêtes sur les 30 réalisées**. Le diagnostic sera donc complété et enrichi par les dépouillements restant à réaliser.

M. Garin : l'interprétation du questionnaire paraît sommaire et laisse des doutes sur les pratiques. On sait qu'il y a des pratiques agricoles gérées par des gens très formés (cf. structure type GEDA). Les disparités pointées sur l'irrigation sont liées à des terrains variables selon les secteurs. On ne peut pas se baser sur ce diagnostic sans explications complémentaires.

Mme Laval : les entretiens ne sont pas encore tous dépouillés. Il s'agit ici d'une 1^{ère} analyse tendancielle, qui est un peu statistique. Ce ne sont pas sur ces tendances moyennes qu'on va s'appuyer pour construire un programme d'actions. Celui-ci est construit avec notre agronome spécialiste. Ce 1^{er} diagnostic est à replacer dans son contexte.

M. Forissier : les futures actions, qui seront plutôt des contraintes, devront trouver des compensations par rapport au volet économique, qu'il est essentiel de prendre en compte.
Ne pas hésiter à transmettre toutes remarques ou propositions par mail à C. Bersot.

Mme Laval : les contraintes économiques sont au cœur de la problématique de la phase 4, dans le cadre de laquelle une analyse technico-économique de la faisabilité des mesures proposées est prévue.

M. Bardin : prendre en compte l'importance du travail du CREAS, dont l'expérience serait intéressante. De même, celle du SMHAR (N. Kraak). Il existe des techniques qui permettent de résorber le surdosage sur blé et maïs, et des techniques de pilotage fin de l'irrigation. Attention au sans-labour qui peut être une fausse bonne solution.

M. Flandin : N. Kraak participe déjà activement à la question de la gestion quantitative de la ressource, notamment dans le cadre du SAGE¹. Concernant le non-labour, il y a certes des précautions à prendre mais cela demeure quand même une pratique intéressante.

En réponse à des questions de **M. Chapuis, Mme Laval** indique :

- un rapport complet sur les résultats des enquêtes sera transmis ;
- la spatialisation du risque captage par captage est une information très délicate à obtenir du fait de grandes exploitations avec des terrains morcelés, d'où la difficulté d'identifier des itinéraires parcelle par parcelle. En entretien, on a essayé de cibler surtout par rapport à nos zones sensibles, carte à l'appui. La réflexion, pas évidente, se poursuit pour savoir comment décliner les zones sensibles en zones d'action efficace (ZAE).
- on va se pencher sur les itinéraires techniques plus fins pour la construction du programme d'actions. Les tendances présentées ici sont très générales.
- comparaison des produits phytos utilisés par rapport à ce qu'on retrouve dans l'eau des captages : travail en cours par l'agronome de l'équipe.

M. Garin : la fréquence de traitement sur les cultures, qui apparaît dans les tableaux et qui met en évidence des disparités, est un indice qui n'est plus retenu au niveau national car il est tronqué. Ne pas s'arrêter à ces chiffres, c'est beaucoup plus subjectif que cela. Ne pas hésiter à se rapprocher des techniciens agricoles pour avoir des infos précises.

M. Forissier : ces tableaux sont des documents de travail et ne sont pas à usage du grand public. C'est le monde agricole qui connaît bien le détail des pratiques, mais l'enquête a quand même été faite auprès d'agriculteurs pratiquants. Quand des exploitants ont aussi des parcelles hors périmètre SAGE risquant de biaiser les données, bien le préciser.

M. Ferrand : l'objectif est d'avoir une image des pratiques agricoles pour repérer les pratiques à risques et les modifier. À ce stade on a un catalogue avec beaucoup d'amplitude sur les chiffres, sans analyse les accompagnant. L'idée est de comprendre si tel ou tel chiffre est raisonné ou justifié. Je perçois un décalage entre le retour de cette enquête et les infos que je reçois de la profession agricole sur les pratiques fines. Où se situe-t-on réellement et comment accompagner s'il reste des pratiques non raisonnées ? Il faudrait approfondir les cas un peu aberrants pour que le programme d'action permette de les éviter. Par exemple, je suis surpris de voir des cas sans fractionnement de fertilisation alors que le fractionnement est rendu obligatoire par la Directive nitrates.

Mme Hernandez : attention à la frontière droit public / droit privé : à partir de quel moment a-t-on le droit de pointer un agriculteur en particulier ? On a déjà eu du mal à obtenir un échantillon d'exploitants à

¹ Il est également membre du groupe technique restreint qui suit de façon serrée le déroulement de la présente étude. Quant au CREAS, son directeur M. Pauget a eu l'occasion de présenter ses travaux en nov.2009 au sein de cette commission. Il a également été rencontré par les bureaux d'étude. Il sera associé à nos prochaines réunions. [NDLR]

enquêter du fait du secret statistique et de l'anonymat des données... Faut-il se baser sur des comportements moyens et cibler vers le haut ou cibler les individuels qui n'ont pas de bonnes pratiques ? Où est la limite ?

M. Ferrand : il s'agit d'avoir un diagnostic plus analytique.

Mme Hernandez : on n'est pas encore dans la phase analytique. On a rencontré M. Kraak du SMHAR, on va rencontrer prochainement la Chambre d'agriculture... À ce stade on est encore dans du constat brut.

M. Perrin : ce panorama est intéressant même si on a quelques surprises. Parmi l'échantillon, y a-t-il de l'agriculture biologique ?

Mme Bonin : dans l'échantillon, un agriculteur en conversion bio sur maïs, sur le territoire du Grand Parc.

M. Linossier : des notices techniques des fabricants de phytos pourraient être récupérées et donner des infos sur les doses, la toxicité, les vitesses de migration dans le sol ou la plante, etc. Pour chaque captage, il y a également une étude hydrogéologique qui donne la sensibilité de la nappe.

M. Barnachon : il est un peu prématuré d'aller dans le détail à ce stade de l'étude. On affinera en groupe de travail technique. L'enquête montre des choses par rapport à l'aspect communication vis-à-vis de l'agriculteur : les coopératives ont un rôle important. La démarche IRRINOV marche bien, il faudrait s'en servir... Les propositions doivent être dynamiques et positives pour tout le monde, y compris économiquement. Restons général aujourd'hui, on va entrer dans le détail prochainement. Si on veut être efficace, il faut que l'agronomie reprenne plus pied dans nos débats. Nous avons la chance d'avoir le CREAS qui travaille sur tous les sujets sur lesquels on se penche aujourd'hui. Il pourra nous aider à faire des propositions très précises. M. Pauguet, son directeur, doit avoir une place dans nos débats.²

M. Forissier : nous ne sommes pas des législateurs. L'intérêt est d'organiser le partage d'idées entre tous les acteurs, chacun étant de bonne foi. On défend un intérêt collectif, il n'y a pas de perdants dans notre démarche. Vos avis enrichiront cette étude.

M. Garin : des outils existent pour agir sur les disparités de pratiques des uns et des autres, mais ils ont un coût. La volonté ne manque pas mais il faut accompagner les agriculteurs en prenant en compte ces coûts.

Mme Gast : il existe des mesures agri-environnementales, des mesures liées à Eco-Phyto, etc. : toutes ces mesures seront-elles intégrées avec une possibilité de compensation financière ?

Mme Hernandez : une évaluation technique et économique des actions sera réalisée de façon à assurer leur faisabilité.

M. Vernay : le diagnostic présente des valeurs disparates : on n'a pas d'info sur la distribution des résultats. Pour anticiper sur le programme d'actions, il serait intéressant d'identifier si les pratiques atypiques sont liées à des critères sociologiques (âge...).

1.3) Premières orientations pour un catalogue d'actions

Une première approche pour un catalogue d'actions, qui reste encore à préciser, affiner, justifier, est présentée (cf. partie B du diaporama en annexe), sur la base du ressenti des bureaux d'étude. Il s'agit de lancer le débat. Ces pistes sont à enrichir avec les contributions de chacun.

M. Petiot : les associations ont du mal à s'intégrer dans ces thématiques très techniques, mais on observe l'écart entre pratiques et objectifs, et nous sommes donc moyennement optimistes. On aimerait plus de précision sur la viabilité des actions envisagées et sur les résultats attendus.

M. Barnachon : ce que j'entends me rend optimiste. Les agriculteurs un peu à la pointe des réflexions sur leurs pratiques se posent les mêmes questions et ont des éléments de réponse. Ces propositions entrent sous le terme « d'agriculture de conservation », basée sur 3 principes :

² Il sera convié à nos prochaines réunions [NDLR].

- la rotation des cultures,
- le non-travail du sol,
- la couverture permanente des sols.

Certains agriculteurs la mettent en place sur le secteur.

Le CREAS pourrait apporter des éléments concrets sur la gestion de la fertilisation azotée (sur maïs notamment).

Ne pas oublier l'importance de la communication, qui ne passe pas que par l'animation.

M. Garin :

- Le cas des CIPAN pose question : la Chambre d'agri a dû beaucoup se battre pour incorporer les légumineuses dans les CIPAN alors que ce n'est pas prévu dans la réglementation nationale.
- Sur l'azote liquide : on vient de retirer du marché un engrais liquide de fertilisation du maïs... Il faut s'adapter au contexte.
- Utilisation du trichogramme : garder à l'esprit que c'est une technique qui a un coût et qui demande un temps de travail plus important qu'avec un traitement phyto.
- Il y a donc des contraintes réglementaires qui nous gênent pour travailler l'agronomie. Il faut les prendre en compte.

Mme Lemaître :

- On a dans l'Est lyonnais 2 labos d'expérience grandeur nature : 2 céréaliers en agriculture biologique qui fonctionnent bien techniquement et économiquement, et qui seraient prêts à partager leur technique.
- La rotation est une bonne réponse, qui a du sens et qui est prouvée depuis longtemps, aux problèmes d'enherbement et de maladies.
- S'attarder sur la capacité des exploitations à intégrer des légumineuses dans leur système.
- Je relève une contradiction dans la présentation : intégrer les légumineuses pour apporter de l'azote nécessite une approche globale de l'exploitation et une sortie du conseil à la parcelle, contrairement à ce qui est préconisé dans les actions transversales. OK pour remettre l'agronomie au centre mais c'est à gérer de façon globale dans le raisonnement. Par exemple, en agriculture bio, on ne peut plus raisonner en marge à l'hectare.
- Les techniques culturales simplifiées ne sont pas forcément une réponse à tout, il faut voir ce qui est adaptable selon l'exploitation. Là aussi nécessité de l'approche globale.

M. Bardin : d'une part prendre en compte la filière. D'autre part, beaucoup de choses existent déjà (ex : mise en place d'aire de lavage phytos en partenariat avec des établissements et lycées agricoles).

2) Information sur le travail d'évaluation du potentiel de conversion à l'agriculture biologique des territoires de Rhône-Alpes (CORABIO)

Présentation assurée par Mme Laurie CASTEL – CORABIO (coordination Rhône-Alpes de l'agriculture biologique).

CORABIO réalise actuellement des diagnostics sur des territoires à enjeu eau de la région Rhône-Alpes.

- Idée : considérer l'agriculture bio comme une solution parmi d'autres pour préserver la qualité de l'eau.
- Partenaires : CORABIO, Chambre régionale d'agriculture, Coop de France Rhône-Alpes Auvergne, Agence de l'eau.
- Durée de l'étude : 6 mois jusqu'à fin mars 2011.

Objectif : repérer 14 territoires sur Rhône-Alpes avec des captages prioritaires et/ou des problématiques nitrates/phytos. Retenir ceux qui seraient les plus pertinents pour développer le potentiel agriculture bio, selon une grille d'analyse (fières, contexte réglementaire, études en cours, positionnement des collectivités et autres organismes, acteurs innovants, etc...).

Modalités : le travail se fait à dire d'experts, à travers des réunions : 1 réunion d'une demi-journée par territoire, avec les acteurs agricoles, les collectivités, les transformateurs et coopératives...

Échéances :

À ce jour : travail d'analyse de ces 14 réunions.

Prochaine échéance : mi-mars = restitution aux partenaires régionaux, discussion pour sélectionner les territoires retenus pour la mise en place d'actions de développement de l'agriculture bio. Ces territoires bénéficieront d'aides de l'Agence de l'eau pour financer l'animation.

M. Coste : sur les Grandes Terres, un agriculteur se convertit au bio, car la filière existe derrière. Cet aspect fait-il partie de l'étude ?

Mme Castel : parmi les différents critères d'analyse figure la structuration des filières. Les coopératives et transformateurs sont présents aux réunions, ce qui permet de connaître leur engagement par rapport au bio. Ce point sera complété par des entretiens individuels. Le diagnostic reste néanmoins qualitatif.

3) Protection des bassins d'alimentation des captages d'eau potable : le cas particulier des captages prioritaires "Grenelle" et "SDAGE"

3.1) Introduction

Dans le cadre de l'étude de diagnostic agricole (cf. point 1), on s'est attelé à délimiter les bassins d'alimentation de tous les captages d'eau potable du SAGE, et à identifier à l'intérieur de ces bassins d'alimentation, des zones sensibles qui seront le siège de programmes d'actions, à définir en concertation dans le cadre du SAGE.

Parmi tous ces captages d'eau potable, certains sont définis officiellement comme prioritaires :

- au sens Grenelle d'une part,
- au sens SDAGE d'autre part,

avec un contexte réglementaire national qui fixe des échéances et des modalités pour la réduction des pollutions agricoles en nitrates et phytos dans l'eau de ces captages.

3.2) Point sur la réglementation et les échéances pour les captages prioritaires

Présentation assurée par M. Jean-François PERRIN – Direction départementale des territoires (DDT) 69.

Rappel : qu'est-ce qu'un captage prioritaire ?

→ C'est un captage :

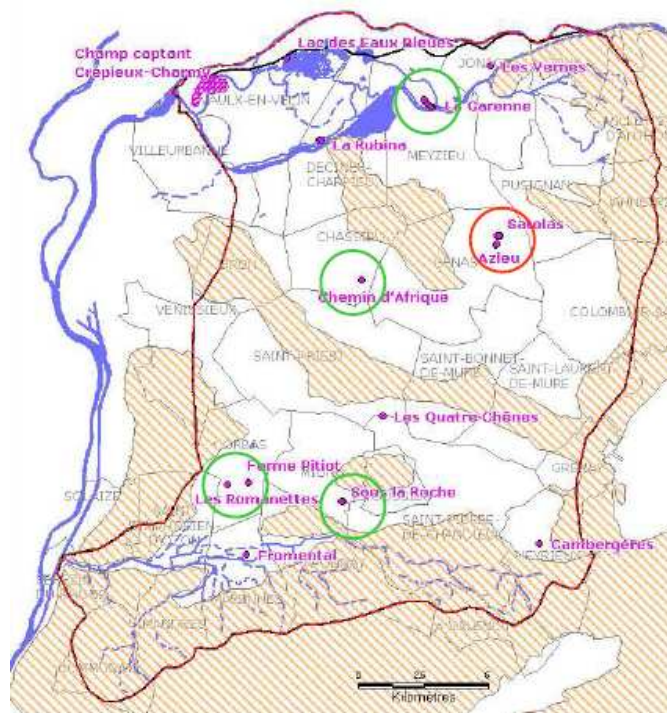
- dont la ressource a un caractère stratégique vis à vis de la population desservie : nombre de personnes, accès unique à l'eau, à réhabiliter...
- qui se trouve être parmi « les plus menacés » sur la base des critères d'une qualité insuffisante de l'eau brute pour les paramètres nitrates et pesticides (voire d'autres polluants).

→ Captages prioritaires « Grenelle 1 » = **engagement d'un programme d'action d'ici 2012.**

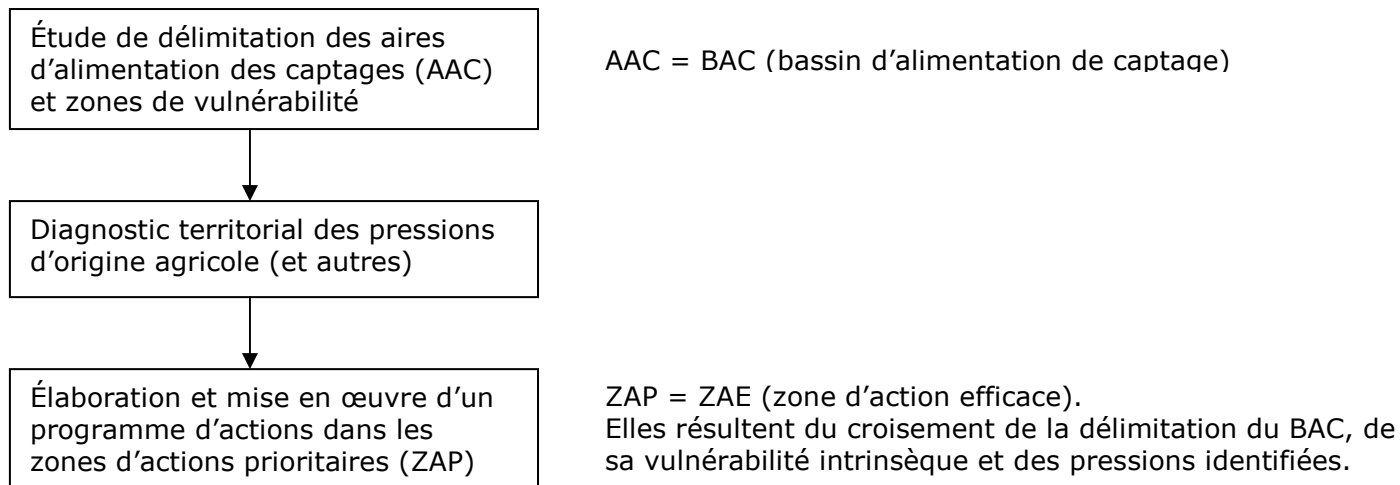
Ils ont un caractère exemplaire : 507 en France, dont 30 en Rhône Alpes, et 6 pour le département du Rhône.

→ Captages prioritaires inscrits au **SDAGE** = **engagement d'un programme d'action d'ici 2015.**

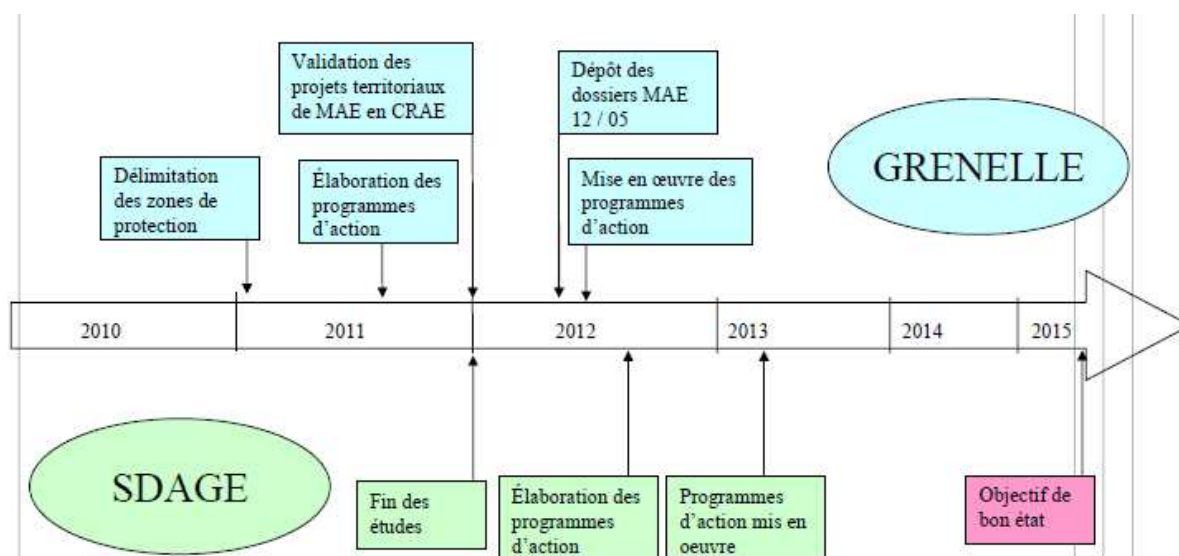
61 en Rhône Alpes, dont 8 dans le Rhône.



Démarche de protection associée aux captages prioritaires



Calendrier



MAE = mesures agri-environnementales
CRAE = commission régionale agri-environnementale

Références réglementaires

→ Article L. 211-3 du code de l'environnement qui concerne les « zones soumises à des contraintes environnementales (ZSCE) » :

L'administration peut délimiter :

- des zones où il est nécessaire d'assurer la protection qualitative et quantitative des *aires d'alimentation des captages d'eau potable* (AAC ou BAC),
- des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau : dites *zones humides d'intérêt environnemental particulier* (ZHIEP),
- des zones d'*érosion diffuse des sols agricoles* (EDSA) portant atteinte au bon état des eaux.

Ces 3 types de zones sont à désigner comme ZSCE en application du décret 2007-882 du 14 mai 2007 (codifié dans le code rural).

→ Concrètement, pour les BAC :

- **un 1^{er} arrêté** définit la zone de protection résultant d'une cartographie du bassin d'alimentation de captage, de l'identification de sa vulnérabilité intrinsèque et d'un diagnostic des pressions agricoles ;
- **un 2^{ème} arrêté** fixe le programme d'actions à la parcelle au sein des ZAP/ZAE.

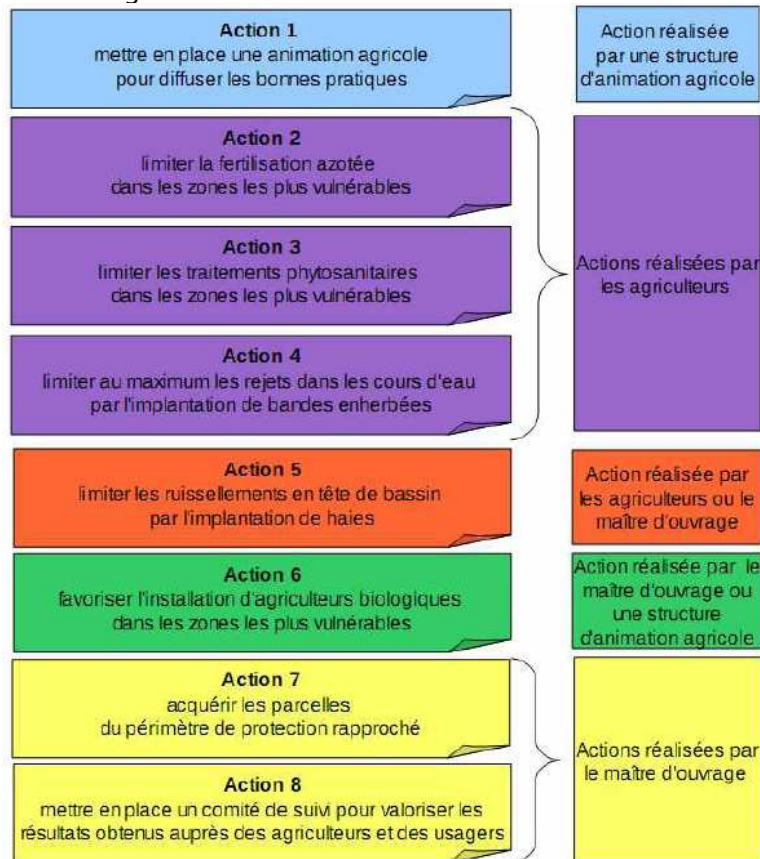
Le programme d'actions définit les mesures à promouvoir par les propriétaires et les exploitants, parmi un catalogue d'actions (pertinentes et économiquement supportables) et détermine les

objectifs à atteindre selon le type d'action pour chacune des parties de la zone concernée, en les quantifiant dans toute la mesure du possible, et les délais correspondants (art R114-6 du code rural).

Exemples de mesures du programme d'actions :

- couverture végétale du sol et travail du sol, maintien ou création de haies, talus, murets, favorisant l'infiltration de l'eau et limitant le ruissellement ;
- gestion des intrants, notamment des fertilisants, des produits phytosanitaires et de l'eau d'irrigation ;
- diversification des cultures par rotations, entretien d'un couvert végétal ;
- restauration ou entretien de mares, plans d'eau ou zones humides.

Exemple de plan d'action agricole :



- L'article R114-8 du code rural prévoit que certaines mesures prévues aux programmes d'actions peuvent être rendues obligatoires par le préfet (à l'expiration d'un délai de 3 ans, compte tenu des résultats du programme d'action et en regard des objectifs fixés). Dans ce cas, une indemnité compensatoire des contraintes environnementales est prévue par le décret 2008-453 du 14 mai 2008.

Le suivi des effets et de l'enjeu qualité

Les captages prioritaires ont été sélectionnés à l'époque sur des données qualité datant de 2003 - 2007, et des évolutions ont pu avoir lieu depuis (nouvelles molécules, amélioration...).

Or, les demandes faites aux acteurs pour réduire ou supprimer les pollutions doivent être fondées sur des problèmes réellement constatés. Donc :

- Prévoir une réactualisation des données au cours de la démarche.
- Si des évolutions sont constatées, adapter la démarche et le programme d'actions (restauration ou pérennisation).

Nitrates : 4 analyses par an (au moins) sont effectuées sur les captages prioritaires touchés par les nitrates, au titre de la campagne Directive Nitrates, ce qui est suffisant.

Pesticides : en fonction des suivis locaux existants (contrôle sanitaire ARS, réseaux CG, ...), étudier la nécessité de réaliser une campagne d'analyses complémentaire. Intégrer un bilan qualité dans le diagnostic et/ou mettre en place un suivi.

M. Coste : Grand Lyon va réviser son PLU à échéance 2015 : les zones d'actions prioritaires sont-elles à inclure dans le PLU ?

M. Perrin : oui. Si on a une bonne concomitance dans l'élaboration des documents, on indique toute zone de protection dans le porté à connaissance du PLU.

M. Linossier : beaucoup de captages du Grand Lyon sont identifiés comme prioritaires. Les captages situés hors Grand Lyon sont-ils pris en compte ? Quelle suite donnée aux mesures déjà prises par le Grand Lyon en terme de contrats avec des agriculteurs ?

M. Lutgen : sur le reste du département, il y a d'autres captages prioritaires, hors Grand Lyon.

M. Barnachon : attention à accompagner du mieux possible (techniquement et financièrement) les agriculteurs situés sur ces zones particulières. Ne pas faire supporter l'intérêt général à quelques agriculteurs.

M. Perrin : certaines parcelles vont supporter plus de contraintes, comme c'est déjà le cas par exemple pour les parcelles en périmètre de protection rapproché. Dans les futures zones d'actions prioritaires, il va en effet falloir trouver des mesures économiquement supportables pour prévenir les pollutions diffuses. En terme d'accompagnement : animation technique, conseil aux agriculteurs incorporé dans le plan d'actions, soutenu notamment par le plan EcoPhyto 2018.

M. Forissier : intérêt de l'aspect préventif de la démarche. Sur le captage prioritaire Garenne à Meyzieu, la problématique est aussi le développement économique du périmètre de protection.

À une question de **M. Coste**, **M. Perrin** indique que le captage des 4 Chênes n'est pas classé prioritaire car il ne répondait pas aux 3 critères de sélection (pesticides, nitrates, population desservie). Toutefois, on peut tout à fait en désigner un *a posteriori* si cela se justifie. **Mme Bersot** précise que le SAGE le considère comme prioritaire dans son plan d'aménagement et de gestion durable.

PROCHAINE RÉUNION

(lieu à préciser) :

Mardi 15 mars 2011 à 9h30

Le site Internet pour retrouver les comptes-rendus, l'échéancier des réunions, les documents du SAGE, etc. :

www.sage-est-lyonnais.fr

Phase 3 – Diagnostic ciblé des zones sensibles

A – Premiers résultats du diagnostic approfondi des pratiques agricoles



Rappel du canevas d'entretiens

- Fiche d'identité de la structure
- Les différentes productions végétales et animales
- Les pratiques de fertilisation
- Les pratiques de traitements phytosanitaires
- Les pratiques d'irrigation



Un questionnaire en plusieurs parties

- Des questions spécifiques pour cerner les principales contraintes associées à la mise en place des dispositifs existants :

=>Nitrates

Critères de choix de l'itinéraire technique mis en place

- Les pratiques pour limiter le risque de transfert
- Couverture de sol nu en hiver
- Mesures pour limiter des risques de pollutions ponctuelles
- Implantation de CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates)
- Techniques culturales simplifiées /techniques de conservation de sols
- Utilisation de boues des stations d'épuration
- Évolution des pratiques
- Évaluation du degré de sensibilisation aux bonnes pratiques



Un questionnaire en plusieurs parties

- Des questions spécifiques pour cerner les principales contraintes associées à la mise en place des dispositifs existants :

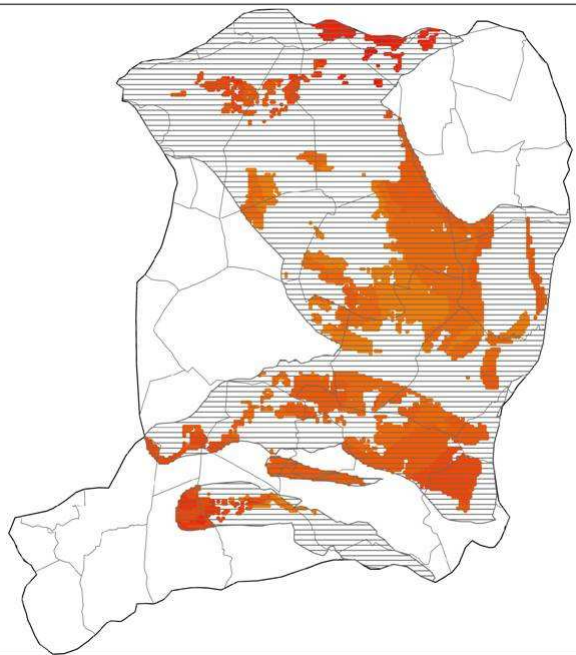
=>Phytos

- Techniques alternatives de protection des cultures
- Rotation de cultures
- MAE Phyto
- Évolution des pratiques
- Évaluation du degré de sensibilisation aux bonnes pratiques



Diagnostic agricole approfondi de l'Est lyonnais

Risque de pollution nitrate - Milieu agricole

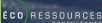


1- Identification des exploitants concernés par les zones sensibles (186 contacts) et rencontre à ce jour d'une trentaine d'entre eux (échantillonnage réalisé en tenant compte des cultures principales et de leur répartition géographique)

2- Rencontres complémentaires :
La Dauphinoise
Les Ets Cholat
Les Ets Bernard

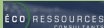
Analyse de l'échantillon : les exploitations

- Des SAU de 4 à 430 ha, avec une moyenne de 95 ha
- Activités principales dominantes :
 - grandes cultures céréalières : 12 exploitations
 - grandes cultures céréalières et légumes : 3 exploitations
 - céréales + lait : 2 exploitations, avec prairies permanentes
 - maraîchage : 2 exploitations, dont légumes de plein champ et légumes sous serres
 - céréales + chevaux : 1 exploitation, avec prairies permanentes



Analyse de l'échantillon : les exploitations

- Nombre moyen de temps pleins par exploitation : 1,4
- Age moyen des exploitants : 51 ans (de 33 à 69 ans)
- Plus de 50 ans : reprise envisagée dans 7 cas sur 10
- 5 EARL sur 20, le reste en individuel
- 9/20 adhèrent à une CUMA, 5/20 adhèrent à un GEDA et 16/20 à une ASA
- Débouché principal : vente à une coopérative
- 6/20 avaient un CTE ou CAD et tous continuent une partie des pratiques mises en place par le contrat après la fin de celui-ci
- Prix moyen des terrains à la location : 115 €/ha (de 80 à 150 €/ha)



Analyse de l'échantillon : l'assolement

Environ 1890 ha au total répartis comme suit :

Culture	Part dans la surface	Rendements	Prix de vente
Maïs	34,9%	Irrigué : 100 à 140 qx/ha Sec : 50 à 70 qx/ha	90 à 180 €/t
Blé	25,7%	30 à 90 qx/ha	120 à 200 €/t
Orge	9,8%	50 à 80 qx/ha	95 à 165 €/t
Colza	8,5%	30 à 40 qx/ha	255 à 400 €/t
Prairies permanentes	5,8%		
Tournesol	3,3%	25 à 35 qx/ha	250 à 400 €/t
Luzerne	2,9%		
Pois	2,1%	1 à 6 t/ha	160 €/t
Légumes	1,3%	PdT : 30 à 35 t/ha Choux : 30 t/ha Asperge : 15 t/ha	PdT : 0,6 €/kg
Soja	1,2%	25 à 35 qx/ha	
Prairies temporaires	1,1%		
Féverole	0,5%	35 qx/ha	
Triticale	0,1%		
Gel	2,7%		



Les pratiques de fertilisation

UN/ha	Apport min	Apport max	Apport moyen	Fractionnement min	Fractionnement max	Fractionnement moyen
Blé	30	285	150	1	4	2,64
Orge	30	170	105	1	4	2,08
Maïs	65	330	225	1	3	2,23
Colza	75	200	150	1	3	2,09
Tournesol	15	155	55	1	1	1
Triticale	105	105	105	1	1	1
Pomme de terre	85	120	100	1	1	1
Chou	195	195	195	2	2	2
Asperge	150	150	150	3	3	3
Légumes divers	40	75	60	1	1	1
Légumes plein champ	210	210	210	3	3	3
Légumes sous serres	215	215	215	6	6	6
Ray Grass	105	105	105	1	1	1

Des apports moyens compris dans la fourchette des apports généralement recommandés



ÉCO RESSOURCES CONSULTANTS

Les pratiques de fertilisation

Les périodes d'intervention

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Blé												
Orge												
Maïs												
Colza												
Tournesol												
Triticale												
Pommes de terre												
Chou												
Asperge												
Légumes divers												
Légumes plein champ												
Légumes sous serres												
Ray Grass												



ÉCO RESSOURCES CONSULTANTS

Les pratiques de fertilisation

- En grande majorité, utilisation de fumure minérale
- le plan de fumure fait par un technicien de la coopérative ou de la chambre
- Peu de mesures de limitation des risques de pollutions
- Couvert hivernal : Près de 44% de la surface
- Très peu de CIPAN sur peu de surface
- Quelques techniques culturales simplifiées
- Peu d'évolution des pratiques, si ce n'est peut-être plus de fractionnement sur l'apport d'azote
- Les raisons économiques sont en général celles qui influencent le plus les pratiques à adopter

⇒ Globalement un degré faible à moyen de sensibilisation aux bonnes pratiques.



ÉCO RESSOURCES CONSULTANTS

Les pratiques de traitements phytosanitaires

	Fongicides			Insecticides / antilimaces			Herbicides		
	Freq min	Freq max	Freq moy	Freq min	Freq max	Freq moy	Freq min	Freq max	Freq moy
Blé	1	2	1,3	1	1	1	1	3	1,2
Orge	1	2	1,1	1	2	1,5	1	2	1,1
Maïs	1	1	1	1	3	1,4	1	3	1,9
Colza	1	2	1,3	1	4	2	1	1	1
Tournesol				1	1	1	1	1	1
Pois	1	2	1,5	1	1	1	1	1	1
Pommes de terre	3	3	3	1	3	2	1	1	1
Légumes	1	4	2,5	5	5	5			
Légumes plein champ							3	3	3
Chou							1	1	1
Asperge							2	2	2

Cultures avec le plus d'herbicides : blé, maïs
 Cultures avec le plus d'insecticides : maïs, colza
 Cultures avec le plus de fongicides : blé, orge

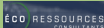


ÉCO RESSOURCES CONSULTANTS

Les pratiques de traitements phytosanitaires

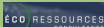
Les périodes d'intervention

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Blé												
Orge												
Maïs												
Colza												
Tournesol												
Pommes de terre												
Légumes												
Légumes plein champ												
Pois												
Chou												
Asperge												



Les pratiques de traitements phytosanitaires

- utilisation des doses homologuées
- ~50 herbicides, ~15 insecticides et ~20 fongicides
- 3 critères d'intervention pour les traitements phytos
- Quelques techniques alternatives observées :
 - Trichogramme pour lutter contre la pyrale du maïs
 - Désherbage mécanique sur tournesol
 - Lutte biologique pour les cultures maraîchères sous serres
- peu de pulvérisateurs équipés de buses antidérives
- Les évolutions des 10-15 dernières années proviennent essentiellement des produits



Les pratiques d'irrigation

- Tous les agriculteurs irrigants de l'échantillon (soit 18 agriculteurs) adhèrent à une ASA et 8/18 à IRRINOV.
- Tous utilisent un enrouleur.
 - Maïs : 5 à 9 tours, pour un total de 1800 à 3500 m³/ha
 - Tournesol : 2 à 3 tours, pour un total de 900 à 1200 m³/ha
 - Pomme de terre : 5 tours pour un total de 1500 m³/ha
 - Soja semence : 5 tours pour un total de 1400 m³/ha
 - Pois : 2 tours, pour un total de 700 à 800 m³/ha



Les principales tendances mises en évidence

- Un assolement maïs / blé / orge / colza / tournesol dominant
- Peu de main d'œuvre par exploitation (1,4 UTA en moyenne)
- Un appui fort des conseillers techniques des coopératives
- Peu voire pas d'agriculture de précision
- Très peu de rotation des cultures
- Peu de techniques culturales simplifiées
- Peu de CIPAN
- Pour blé, maïs et colza : des cas de surfertilisation
- Pas assez de couvert hivernal (moins de 50%)



Les principales tendances mises en évidence

- Du matériel assez ancien, notamment les pulvérisateurs
- Peu de techniques alternatives de désherbage ou pour les traitements phytosanitaires
- Cultures avec le plus grand nombre de traitements phytosanitaires : blé et colza, suivies du maïs
- Les produits les plus utilisés : les herbicides, suivis des insecticides et fongicides
- Une bonne utilisation des alertes/lettres d'info pour les interventions phytosanitaires
- Des pratiques d'irrigation sur maïs très disparates



Phase 4 – Programme d'actions

B – Premières orientations pour un catalogue d'actions



L'approche

A partir du diagnostic approfondi des pratiques :

- **Identification des problématiques**
- **Proposition de mesures qui prennent en compte :**
 - les outils de mise en œuvre existants ou à venir
 - le contexte national voire international
 - la faisabilité technique et économique des mesures envisagées

Un **travail en concertation** avec les différents acteurs et la profession agricole :

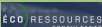
- une réunion de travail avec la chambre d'agriculture lors de la construction du catalogue d'actions
- une concertation plus large des professionnels agricoles sera engagée à la fin de cette mission



Quelques orientations pour les pratiques de fertilisation

Mieux gérer les zones tampon et les assolements

- Optimisation de l'azote à l'échelle de la rotation culturale et gestion de l'interculture, CIPAN :
 - Introduction des légumineuses : fixation de l'azote de l'air
 - Implanter un **couvert végétal durant l'interculture dont des CIPAN**
 - Introduire dans la rotation des espèces peu exigeantes en azote (lin, sarrasin, épeautre...) pour limiter la fertilisation à l'échelle globale de la rotation
- Mise en place de zones tampons très peu voire non fertilisées et/ou zones de dénitrification



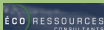
Quelques orientations pour les pratiques phytosanitaires

Pour les herbicides :

Une des pistes de réflexion : **diminuer l'utilisation des herbicides** :

Expérimenter :

- => des rotations des cultures avec des cultures intercalaires permettant de réduire l'utilisation d'herbicides.
- => la technique de non labour ou labour réduit
- => sur maïs, privilégier une fertilisation liquide, plutôt qu'une fertilisation qui implique un travail du sol provoquant une levée d'adventices



Suivant les résultats d'expérimentations :

- => Diminution des doses totales de matière active

Quelques orientations pour les pratiques phytosanitaires

Pour les pollutions accidentelles liées à la manipulation des produits :

- Mise à disposition d'aires de lavage/remplissage collectives
- Promouvoir / aider au remplacement du matériel vieillissant

Pour les insecticides, fongicides :

- Étendre les auxiliaires de cultures (trichogramme pour la pyrale du maïs,...)
- Remplacement de fongicides par des SDN (système de défense naturelle) pour le blé



Quelques orientations transversales

* des actions d'animation :

=> Pour les organismes prof. agricoles : organisation et implication pour la mise en place de conseils techniques basés sur une évaluation des besoins à la parcelle ; développer le degré de connaissance et de sensibilisation aux techniques alternatives de protection des cultures

=> Pour les agriculteurs : formation sur la mise en œuvre d'une agriculture adaptée à chaque contexte parcellaire ; Formations aux techniques alternatives de protection des cultures

* Des expérimentations :

=> pour tester la faisabilité des adaptations de pratiques proposées

=> via des structures de recherche ou via un réseau d'exploitants acceptant d'expérimenter les techniques sur une de leurs parcelles



Quelques orientations transversales

* Des actions concernant le sol :

Des sols à la structure et au fonctionnement dégradés :

- => augmentation des risques de pollution diffuse
- => facilite le développement d'adventices

Une piste à explorer : la technique du non labour

Permet de maintenir la matière organique du sol et de lutter contre :

- l'érosion du sol,
- le développement des adventices,
- le faible enracinement des cultures.



=> mise en place de nouveaux itinéraires techniques (semis sous couvert. Ex : Colza + lentille) impliquant des nouveaux outils

Les prochaines étapes

- des pistes de réflexion :
 - => dont la mise en œuvre reste encore à préciser
 - => dont la faisabilité technique est à valider
 - => dont la faisabilité économique est à étudier
- Pour les actions techniquement et économiquement valables :
 - => étude des outils de mise en œuvre à disposition



Construction d'un catalogue d'actions qui sera
présenté en commission thématique
et
arrêté en concertation avec la profession agricole

